

# Organisation de l'intermodalité et du Stationnement - gare de Voiron



**Olivier Finet – VP déplacement - Pays Voironnais**  
**Jérôme Marcuccini – Adjoint en charge des**  
**Déplacements, Stationnement, qualité de l'air - Ville**  
**de Voiron**

Lyon - 8 novembre 2013



**Certu**

The logo for Cnpt (Centre National de Prévention des TGV) features the letters 'Cnpt' in a stylized, handwritten font. The 'C' is blue, 'n' is white, 'p' is blue, and 't' is white. There are small blue and red squares below the letters.

**GRAND LYON**



# La gare de Voiron

## UNE GARE PERIURBAINE (de l'aire urbaine de Grenoble) ET AUSSI UNE GARE CENTRALE DE DESSERTE DU TERRITOIRE



Population communale	20 206 habitants (2010)
Densité de population	922,6 habitants/km <sup>2</sup>
Nom de l'EPCI	Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais
Nombre de communes dans l'EPCI	34
Population de l'EPCI	92 000 habitants
Document de planification des déplacements	PDU annulé en 2012
Aire urbaine	Grenoble
Fréquentation de la gare	3058 M/D un jour moyen de semaine (2011)
Offre TER	49 trains dans le sens Grenoble-Voiron et 53 trains dans le sens Voiron-Grenoble (2013)
Transports collectifs	13 lignes du réseau urbain (dont 4 à la demande) et 9 du réseau Transisère desservant la gare
Stationnement VP	703 places au total
Stationnement vélo	127 places au total

- Les objectifs affichés au Schéma de Secteur (en cours de réalisation)
  - Renforcer le rôle d'attraction de la gare, accroître son aire de rabattement
  - Renforcer le rôle de la gare comme point d'entrée sur le territoire et son rôle de diffusion des flux entrants

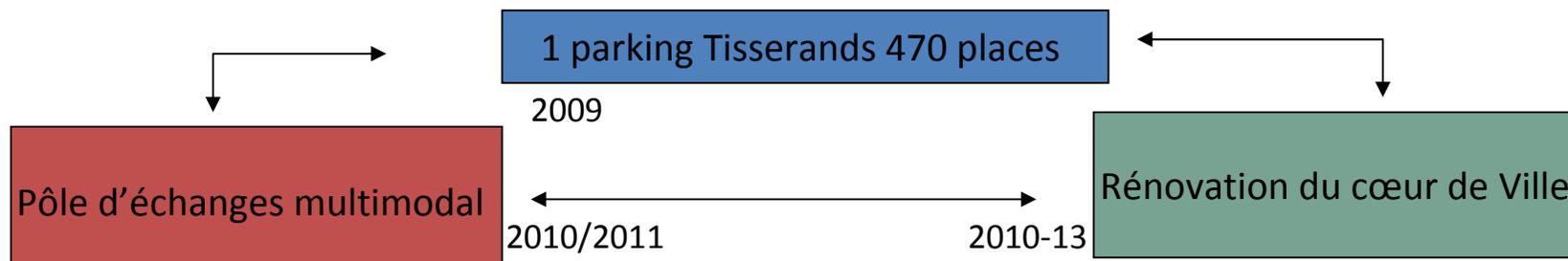


# Intermodalité et Stationnement en gare de Voiron

- Un besoin identifié : Accroître l'offre de stationnement pour répondre :
  - aux usagers du train
  - à la vie économique et locale de Voiron. Renforcer le rôle de la centralité voironnaise
- Une problématique:
  - conjuguer l'attractivité croissante de la gare (augmentation du nombre d'usagers)
  - à celle du centre ville de Voiron ...

en organisant et optimisant les différents éléments de la ville:

- espaces publics / Stationnement
  - offre de déplacements
  - localisation de l'habitat, des commerces et équipements
- 1 objet faisant le trait d'union entre 2 projets d'aménagement



# Pôle d'échanges multimodal de Voiron

**Action 1 : gare routière nord (2016)**

**MO: Pays Voironnais/500 000€**

*RRA/CG/Etat*

**Action 6 : parking des Tisserands (2009)**

**MO : Voiron / 5,5K€**

**Mail, rue des Prairies, pont sur Morge (2007, 2008)**

**Rue des Prairies, rue des Fabriques (2010)**

**Action 2 : parvis (2011)**

**MO : Pays Voironnais**

**Parvis : 1K€**

**Bâtiment gare routière : 250 000€**

**Gare SNCF**

**Action 3 : accessibilité gare TER (2011)**

*RRA/SNCF/RFF*

**Actions 4 et 5 : gare routière sud (2016)**

**MO: Pays Voironnais / 1K€**

*RRA/CG/Etat*



# L'organisation de l'intermodalité en gare

Enquête Rabattement 2012

54%  
Modes Actifs



**Création d'un parvis paysager – espaces piétons/ vélo**  
Amélioration des accès / espaces extérieurs d'attente  
Repérage et signalétique  
Stationnement vélo (consigne et arceaux)

32%  
Voiture



**Réorganisation du stationnement sur le parvis et aux abords**  
- sur espace public  
- en ouvrage

5%  
TC



**Infrastructures :** Création du bâtiment gare routière  
Ouverture du quai de gare SNCF sur la plate-forme bus  
**Offres TC:** Cadencement réseaux urbains / Correspondances TC-TER  
**Services :** Information temps réel / Dév. Carte OÙRA

**Potentiels de report :** gare de proximité -> 27% des automobilistes habitent à moins de 2 km

- **Sur les modes actifs :** aménagement vélo à développer + services associés (location vélo, tarification...)

- **Sur les transports collectifs :** travail sur les correspondances et l'information à poursuivre



Aménagement en 2016 de la gare routière Nord (5 quais TC Urbains) et Sud (11 quais TC Interurbains) avec création de « quai à quai » avec la gare SNCF



# L'organisation du stationnement

- Le projet cœur de Ville
  - Réaménagement des espaces publics du cœur de Ville
  - Valoriser le cadre de vie du centre
  - Relier les éléments urbains entre eux et créer une continuité visuelle et d'accessibilité entre le centre piéton et la gare
  
- Intégrer l'offre du parking des Tisserands dans le projet de ville
  - Création 2009
  - Silo de 470 places en liaison avec la gare, consigne à vélo
  - Plusieurs usages :
    - Les usagers du TER
    - Les actifs du secteur ville
    - Les usagers des équipements de la ville (commerces...)
    - Les résidents
  - Objectifs :
    - Libérer de l'espace public pour d'autres usages (déambulation, terrasses...)
    - Favoriser la rotation sur espace public pour accroître le dynamisme économique
    - Favoriser l'usage du train en offrant une solution stationnement<sup>8</sup> simplifiée et confortable



# L'organisation du stationnement

- 240 places réservées aux automobilistes avec abonnement TER
- Tarification adaptée de 20 Euros (60 Euros abonnement classique)
- « Réservation » places par le Pays Voironnais et le Conseil général mais mutualisées avec d'autres usagers



# L'organisation du stationnement public

## La réflexion sur le stationnement public qui naît en croisant

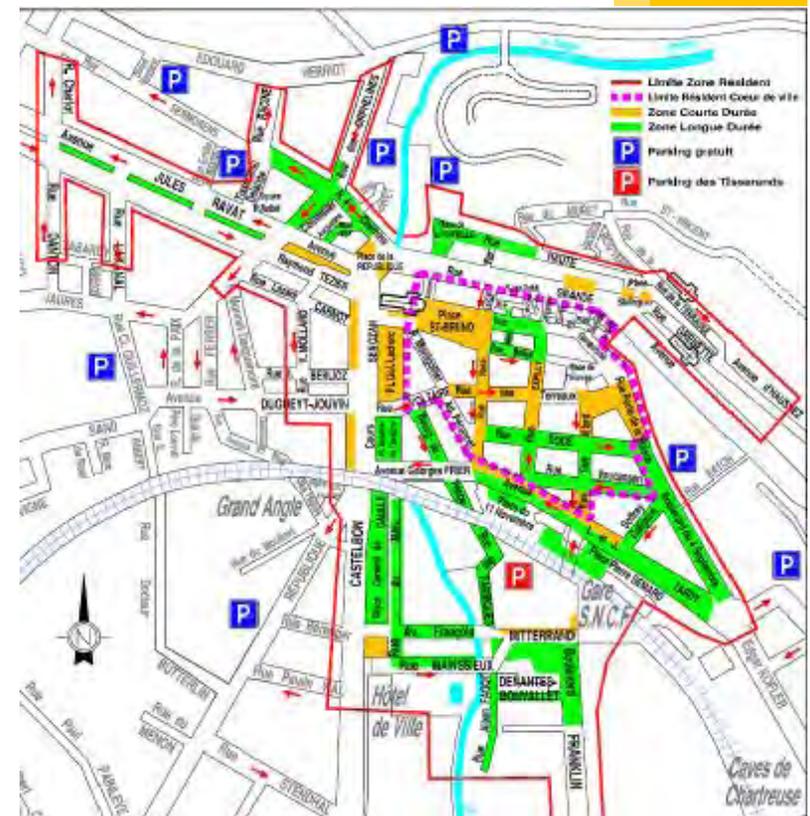
### Les intérêts communaux

- Adapter l'offre de stationnement aux pratiques du centre urbain
- L'optimisation de l'offre stationnement supplémentaire du Parking des Tisserands

### Les intérêts intercommunaux

- Inciter au report modal
- Inciter à l'intermodalité en gare

Réglementer et redistribuer l'offre de stationnement sur espace public



# L'organisation du stationnement public

## Les actions liées au stationnement sur l'espace public

### Redistribution de l'offre

- Sur le parvis de la gare : perte de ~ 40 places de stationnement
- Suppression d'~ 100 places sur le projet cœur de Ville et notamment sur les rues arrivant sur le parvis gare (réappropriation de l'espace: piétonisation, qualité espaces...)
- Places en partie redistribuées au-delà du périmètre central
- Système de poche de stationnement gratuit autour du centre ville

### Réglementation du stationnement

- Passage en zone payante orange (courte durée) de l'ensemble de la zone Gare Nord
- Passage de gratuit en zone verte (longue durée, résident ) du secteur Sud de la Gare
- Renforcement du contrôle

**L'organisation du stationnement public est le « trait d'union » entre report modal et la requalification des espaces centraux urbains**

# L'organisation du stationnement privée

**Volonté d'affirmer le stationnement comme un élément de construction de la politique d'aménagement et de déplacement en réglementant les projets d'aménagement**

Nouvelle norme inscrite à l'article 12 du PLU

- travail de normalisation selon les zones
- prise en compte de la gare pour abaisser la norme exigible

*Ex pour le logement : 1 place pour 75 m<sup>2</sup> de surface plancher  
-10% des normes dans le périmètre de 300 mètres autour de la gare*

La définition des normes est une première reconnaissance de l'effet du stationnement sur les pratiques de mobilité notre territoire « périurbain »